

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.163

L'An deux Mille Onze, le 10 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 4 novembre 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 4 novembre 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DAUZIDOU représentée par M. SIMONNET
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD

ETAIT ABSENT-EXCUSE : M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **INCORPORATION DES EQUIPEMENTS ET ESPACES LIBRES DU
LOTISSEMENT « LES CERISIERS » DANS LE DOMAINE PUBLIC**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Conformément aux dispositions des articles R 141-4 à R 141-9 du Code de la Voirie Routière, une enquête publique en vue de l'incorporation des équipements et espaces libres du lotissement « les Cerisiers », cadastrés BM 515, 516, 517 et 518, dans le domaine public s'est déroulée du 8 août 2011 au 19 août 2011 inclus.

Le rapport et les conclusions de Monsieur Philippe AUBIN, commissaire enquêteur, en date du 10 septembre 2011, sont favorables au projet.

Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur l'incorporation des équipements et espaces libres du lotissement «les Cerisiers » dans le domaine public communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu les articles R 141-4 et R 141-9 du Code de la Voirie Routière,
- Vu l'accord de la commission des travaux en date du 31 août 2010,
- Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 8 août 2011 au 19 août 2011 inclus en vue de l'incorporation des équipements et espaces libres du lotissement « les Cerisiers » dans le domaine public,
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 10 septembre 2011,
- Considérant que rien ne s'oppose, à ce jour, à l'incorporation des équipements et espaces libres du lotissement « les Cerisiers » dans le domaine public communal,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'incorporer les équipements et espaces libres du lotissement « les Cerisiers » dans le domaine public communal,
- de désigner Maître Alain RAGEY, notaire à Royan, pour publier l'acte aux hypothèques,
- d'imputer la dépense correspondante au budget en cours à la date de réalisation de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier-Adjoint agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 novembre 2011

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD

Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
ROYAN

Section : BM
Feuille : 000 BM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 12/10/2011
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la
réforme de l'Etat.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion
Cadastrale
Branche de Saintes 4 Cours Charles De
Gaulle 17100
17108 SAINTES Cedex
tél. 05/46/96/51/54 - fax 05/46/96/51/55
ptgc.170.saintes@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

